

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 14 avril 2014 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 29                      Absent(s) : 00                      Procuration(s) : 00

**Sous la Présidence de M. Thierry SCHAAL, Maire.**

**Membres présents : M. Denis RIEFFEL – M. Jean-Michel VALENTIN – Mme Sonya DIETSCH – M. André HERRLICH – Mme Eva ASTROLOGO – M. Jean-Philippe MEYER – Mme Maya ISOREZ – Mme Agnès MULLER, adjoints.**

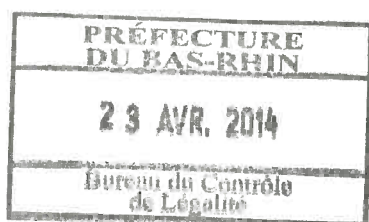
**M. Raymond VINCENT – Mme Adrienne GRAND-CLEMENT – M. Jean-Luc CLAVELIN – M. Francis LORRETTE – M. Jean-Claude WEHRLE – M. Pierre FRIEDRICH – Mme Sylvie ANTOINE – M. Christian BRONNER – Mme Anne PONTON – Mme Joëlle JESSEL – Mme Corinne RIFF-SCHAAL – Mme Véronique ANTOINE – Mme Isabelle SCHLENCKER – M. Olivier RAGOT – Mme Céline RIEGEL – M. Pierre-Jean RAUGEL – M. Bernard SCHAAL – Mme Laure MISTRON – Mme Danièle SENDEL – M. Matthieu LEFFTZ.**

Membre(s) absent(s) excusé(s) : ./.

Membre(s) absent(s) : ./.

**L'ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du P.V. du CM du 6 avril 2014.
2. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.
3. Election de conseillers municipaux délégués.
4. Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.
5. Constitution de la commission d'appel d'offres.
6. Constitution de la commission « délégation de service public ».
7. Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale.
8. Constitution des différentes commissions de travail.
9. Désignation de délégués à l'Association du Comité des Fêtes de Fegersheim-Ohnheim.
10. Cadeau de départ.
11. Compte administratif 2013.
12. Compte de gestion 2013.
13. Débat d'orientation budgétaire 2014.
14. Informations du Maire.



Le Maire

  
Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 14 avril 2014 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

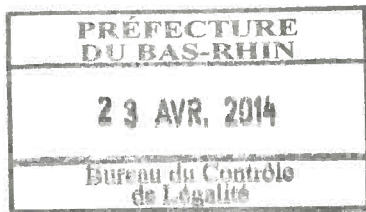
Conseillers présents : 29

Absent(s) : 00

Procuration(s) : 00

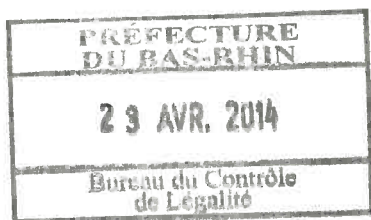
1. Approbation du P.V. du C.M. du 6 avril 2014.

Sous réserve de compléter le PV en précisant, en page 4, que le plus âgé des membres présents du conseil municipal est M. Raymond VINCENT, le P.V. est approuvé à l'unanimité



Le Maire

*Thierry SCHAAL*  
Thierry SCHAAL



Département du Bas-Rhin

10/2014

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGRSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 14 avril 2014 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 29

Absent(s) : 00

Procuration(s) : 00

**2. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.**

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner au Maire les délégations d'attributions prévues par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

**Article 1** : Le maire est chargé pour la durée du mandat et par délégation du Conseil Municipal :

1° *D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;*

2° *De fixer, dans le cadre d'une variation, maximale de 10%, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;*

3° *De procéder, dans les limites des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.*

*Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.*

4° *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 90.000 € HT ;*

5° *De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;*

6° *De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;*

7° *De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;*

8° *De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;*

9° *D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*

## 2. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal- suite -

- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, de poursuivre en litige devant toutes les instances et tous les degrés de juridiction, d'user de toutes les voies de recours contre les décisions défavorables aux intérêts de la commune, et de payer les frais afférents à ces procédures ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 4.600 €;
- 18° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;
- 20° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 21° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**Article 2 :** Conformément à l'article 2122-17 du Code Général des collectivités territoriales, les compétences déléguées pourront faire l'objet d'une suppléance du 1<sup>er</sup> adjoint en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement du maire.

**Article 3 :** Conformément à l'article 2122-18 du code Général des collectivités territoriales, M. le Maire est autorisé à charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom des décisions dans les domaines pour lesquels il a été donné délégation par la présente délibération.

**Article 4 :** Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du code Général des collectivités territoriales, M. le Maire sera amené à rendre compte de l'exercice de ces délégations lors de chaque réunion obligatoire du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**adopte** l'ensemble de ces délégations selon les modalités définies dans les quatre articles.



Le Maire

Thierry SCHAAI

Département du Bas-Rhin

11/2014

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 14 avril 2014 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 29

Absent(s) : 00

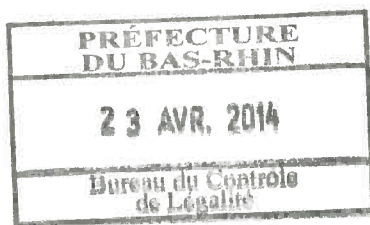
Procuration(s) : 00

**3. Election de conseillers municipaux délégués.**

L'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales autorise M. le Maire à donner des délégations à des conseillers municipaux non seulement en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints mais aussi "dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation".

De ce fait, suite à l'élection des adjoints et aux délégations qui leur ont été attribuées par M. le Maire, et afin de suppléer l'action menée par le Maire ou certains adjoints, le Conseil Municipal peut nommer des conseillers municipaux délégués.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, **à la majorité**,  
par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SCHAAL, Mme Laure MISTRON, Mme Danièle SENDEL et M. Matthieu LEFFTZ),  
**désigne** MM. Raymond VINCENT (finances), Pierre FRIEDRICH (urbanisme) et Francis LORRETTE (sport et associations) conseillers municipaux délégués.



Le Maire

Thierry SCHAAL



Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 14 avril 2014 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 29

Absent(s) : 00

Procuration(s) : 00

**4. Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes.**

Suite à l'installation du conseil municipal et à l'élection du maire et des adjoints en date du 6 avril dernier et en application des dispositions des articles L. 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est invité à délibérer sur le taux des indemnités mensuelles versées au Maire, aux Adjointes et aux conseillers municipaux délégués.

Dans les communes de 3.500 à 9.999 habitants, ces indemnités sont constituées par une enveloppe maximale calculée par l'application, à l'indice 1015, d'un taux maximal de 55 % pour le Maire et d'un taux maximal de 22 % pour les Adjointes.

Cependant, il est proposé de maintenir le montant de l'enveloppe globale à son niveau existant sur l'ancienne mandature, qui comptait 7 postes d'adjoints.

De plus, il est proposé de verser une indemnité aux conseillers municipaux délégués, qui vient en diminution des indemnités versées au Maire et aux Adjointes.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les indemnités de fonctions sur la base des taux suivants :

Maire :

- M. Thierry **SCHAAL** 47,40 % de l'IB 1015

Adjointes

- M. Denis **RIEFFEL** 19,30 % de l'IB 1015
- M. Jean-Michel **VALENTIN** 19,30 % de l'IB 1015
- Mme Sonya **DIETSCH** 19,30 % de l'IB 1015
- M. André **HERRLICH** 19,30 % de l'IB 1015
- Mme Eva **ASTROLOGO** 19,30 % de l'IB 1015
- M. Jean-Philippe **MEYER** 19,30 % de l'IB 1015
- Mme Maya **ISOREZ** 19,30 % de l'IB 1015
- Mme Agnès **MULLER** 19,30 % de l'IB 1015

Conseillers municipaux délégués

- M. Pierre **FRIEDRICH** 7,90 % de l'IB 1015
- M. Francis **LORRETTE** 7,90 % de l'IB 1015

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **donne** son accord pour le versement des indemnités mensuelles au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués, selon les taux détaillés ci-dessus

- **vote** les crédits correspondants, à inscrire au compte 6531/020 du budget annuel.



Le Maire

Thierry **SCHAAL**



Mairie de **FEGERSHEIM**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Bas-Rhin

## TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(Article 78 de la Loi 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

**COMMUNE de FEGERSHEIM**

**POPULATION : 5.549** (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

### I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation  
= **8.781,38 €**

### II - INDEMNITES ALLOUEES

#### A. Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)
Thierry <b>SCHAAL</b>	47,40 %

#### B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)
1 <sup>er</sup> adjoint - M. Denis <b>RIEFFEL</b>	19,30 %
2 <sup>ème</sup> adjoint - M. Jean-Michel <b>VALENTIN</b>	19,30 %
3 <sup>ème</sup> adjoint - Mme Sonya <b>DIETSCH</b>	19,30 %
4 <sup>ème</sup> adjoint - M. André <b>HERRLICH</b>	19,30 %
5 <sup>ème</sup> adjoint - Mme Eva <b>ASTROLOGO</b>	19,30 %
6 <sup>ème</sup> adjoint - M. Jean-Philippe <b>MEYER</b>	19,30 %
7 <sup>ème</sup> adjoint - Mme Maya <b>ISOREZ</b>	19,30 %
8 <sup>ème</sup> adjoint - Mme Agnès <b>MULLER</b>	19,30 %

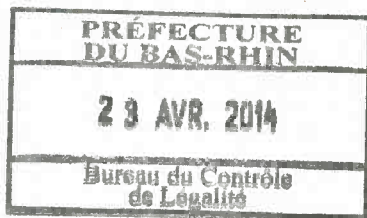
Enveloppe globale : 7.671,35 €

**C. CONSEILLERS MUNICIPAUX (art. L 2123-24 -1 du CGCT : globale)**

Identité des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)
M. Pierre FRIEDRICH	7,90 %
M. Francis LORRETTE	7,90 %

**Total général : 8.271,98 €**

**Fait à Fegersheim, le 15 avril 2014**



**Le Maire,**

**Thierry SCHAAL**



**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 14 avril 2014 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 29

Absent(s) : 00

Procuration(s) : 00

**5. Constitution de la commission d'appel d'offres.**

Sur la base de l'article 22 du Code des Marchés Publics, il convient de constituer la commission d'appel d'offres.

Sachant que le maire ou son représentant dûment désigné par lui préside cette commission, le Conseil Municipal doit élire en son sein cinq membres titulaires et leurs suppléants respectifs.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **désigne** ci-dessous les cinq membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres et d'adjudication

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Jean-Michel VALENTIN	Mme Sonya DIETSCH
M. Raymond VINCENT	M. Jean-Claude WEHRLE
M. Francis LORRETTE	Mme Corinne RIFF-SCHAAL
M. Denis RIEFFEL	Mme Véronique ANTOINE
M. Matthieu LEFFTZ	M. Bernard SCHAAL



Le Maire

Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 14 avril 2014 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 29                      Absent(s) : 00                      Procuration(s) : 00

**6. Constitution de la commission « Délégation de Service Public »**

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de renouveler la commission "Délégation de Service Public".

Celle-ci est composée

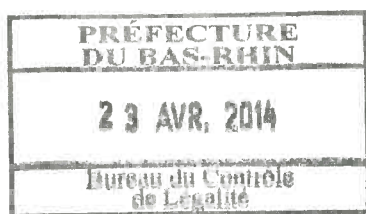
- d'un Président : M. le Maire en tant qu'autorité habilitée à signer la convention de délégation,
- cinq membres titulaires et cinq suppléants, élus par le Conseil Municipal en son sein,
- le comptable de la commune (voix consultative),
- un représentant du ministre chargé de la concurrence (voix consultative).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **nomme** ci-dessous les cinq membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la commission DSP « Délégation de Service Public »

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. André HERRLICH	Mme Agnès MULLER
M. Raymond VINCENT	Mme Corinne RIFF-SCHAAL
M. Pierre-Jean RAUGEL	M. Jean-Claude WEHRLE
M. Olivier RAGOT	M. Denis RIEFFEL
M. Bernard SCHAAL	M. Matthieu LEFFTZ



Le Maire

*[Signature]*  
Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 14 avril 2014 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 29

Absent(s) : 00

Procuration(s) : 00

7. Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Le centre d'action sociale est un établissement public administratif, administré par un conseil d'administration présidé par le maire, en application de l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle. Ces membres sont au maximum de huit.

Le conseil d'administration comprend également des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable.

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département

A la suite du renouvellement du conseil municipal du 30 mars 2014, outre le Maire, Président de droit, il convient donc d'élire les membres appelés à représenter la commune au sein du conseil administration du C.C.A.S. Il est proposé d'augmenter ces membres au nombre de six.

Il appartiendra au Maire de nommer par arrêté municipal, les six membres extérieurs du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Désigne ci-dessous les six membres appelés à représenter la commune au sein du conseil d'administration du C.C.A.S.

Et charge M. le Maire de nommer par arrêté municipal, les six membres extérieurs du conseil municipal.

Les membres désignés sont Mme Agnès MULLER, M. Francis LORRETTE, M. Christian BRONNER, Mmes Sylvie ANTOINE, Danièle SENDEL et Laure MISTRON.



Le Maire

Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 14 avril 2014 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 29                      Absent(s) : 00                      Procuration(s) : 00

**8. Constitution des différentes commissions de travail**

Conformément à l'article L. 2541-8 du code général des collectivités territoriales, il est proposé de constituer huit commissions composées de huit représentants du Conseil Municipal.

Le Maire, président de droit de chaque commission, a donné délégation aux huit adjoints qui rempliront la fonction de Président dans chacune des huit commissions.

Il y a lieu de constituer les commissions suivantes :

**Commission Vie associative – Sport – Services à la population**

Président :                      - M. Denis **RIEFFEL**  
   - M. Francis **LORRETTE**  
   - M. Jean-Claude **WEHRLE**  
   - Mme Isabelle **SCHLENCKER**  
   - Mme Corinne **RIFF SCHAAL**  
   - Mme Anne **PONTON**  
   - M. André **HERRLICH**  
   - M. Matthieu **LEFFTZ**

**Commission Travaux – Voirie – Circulation – Propreté – Patrimoine – Transports – Développement des déplacements doux - sécurité**

Président :                      - M. Jean-Michel **VALENTIN**  
   - Mme Anne **PONTON**  
   - Mme Sylvie **ANTOINE**  
   - Mme Joëlle **JESSEL**  
   - M. Denis **RIEFFEL**  
   - Mme Véronique **ANTOINE**  
   - Mme Isabelle **SCHLENCKER**  
   - Mme Danièle **SENGEL**

## 8. Constitution des différentes commissions de travail – suite -

### Commission Animation – Culture – Santé et bien-être

- Présidente :
- Mme Sonya **DIETSCH**
  - M. Francis **LORRETTE**
  - Mme Corinne **RIFF SCHAAL**
  - M. Jean-Claude **WEHRLE**
  - M. Christian **BRONNER**
  - Mme Adrienne **GRAND-CLEMENT**
  - M. Pierre **FRIEDRICH**
  - Mme Danièle **SENGEL**

### Commission Scolaire – Périscolaire - Jeunesse

- Président :
- M. André **HERRLICH**
  - Mme Céline **RIEGEL**
  - M. Pierre-Jean **RAUGEL**
  - Mme Isabelle **SCHLENCKER**
  - M. Olivier **RAGOT**
  - M. Jean-Luc **CLAVELIN**
  - Mme Eva **ASTROLOGO**
  - M. Matthieu **LEFFTZ**

### Commission Finances – Achats - Marchés publics

- Présidente :
- Mme Eva **ASTROLOGO**
  - M. Raymond **VINCENT**
  - M. Francis **LORRETTE**
  - Mme Agnès **MULLER**
  - M. Jean-Philippe **MEYER**
  - M. Jean-Michel **VALENTIN**
  - M. Denis **RIEFFEL**
  - M. Bernard **SCHAAL**

### Commission Urbanisme – Développement économique

- Président :
- M. Jean-Philippe **MEYER**
  - M. Jean-Luc **CLAVELIN**
  - M. Raymond **VINCENT**
  - Mme Maya **ISOREZ**
  - Mme Véronique **ANTOINE**
  - M. Pierre **FRIEDRICH**
  - M. Christian **BRONNER**
  - M. Bernard **SCHAAL**

8. Constitution des différentes commissions de travail – suite –

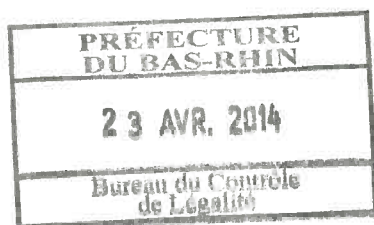
**Commission Communication - Développement durable – Environnement - Cadre de vie**

Présidente :           - Mme Maya **ISOREZ**  
                              - Mme Sonya DIETSCH  
                              - Mme Céline RIEGEL  
                              - M. Jean-Claude WERHLE  
                              - Mme Corinne RIFF-SCHAAL  
                              - M. Pierre-Jean RAUGEL  
                              - M. Olivier RAGOT  
                              - Mme Laure MISTRON

**Commission Social – Petite enfance - Personnes âgées - Solidarité - Handicap**

Présidente :           - Mme Agnès **MULLER**  
                              - Mme Céline RIEGEL  
                              - Mme Joëlle JESSEL  
                              - Mme Adrienne GRAND-CLEMENT  
                              - M. Christian BRONNER  
                              - M. Jean-Luc CLAVELIN  
                              - Mme Sylvie ANTOINE  
                              - Mme Laure MISTRON

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,  
approuve la composition des commissions ci-dessus.



Le Maire

*Thierry SCHAAL*  
Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGER SHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 14 avril 2014 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 29

Absent(s) : 00

Procuration(s) : 00

**9. Désignation de 7 délégués du Conseil Municipal à l'Association du Comité des Fêtes de Fegersheim-Ohnheim.**

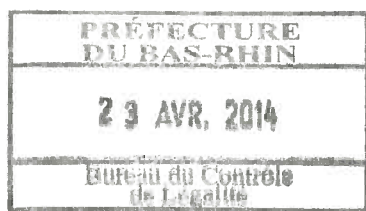
Conformément aux statuts du Comité des Fêtes, il y a lieu de désigner sept délégués membres du Conseil Municipal, M. le Maire étant Président de droit.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Désigne ci-dessous les sept membres appelés à représenter la commune au sein de l'Association du Comité des Fêtes de Fegersheim-Ohnheim

M. Denis RIEFFEL, M. Francis LORRETTE, M. Olivier RAGOT, Mme Eva ASTROLOGO, M. Jean-Claude WEHRLE, Mme Anne PONTON et Mme Danièle SENDEL.



Le Maire

  
Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

18/2014

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 14 avril 2014 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 29

Absent(s) : 00

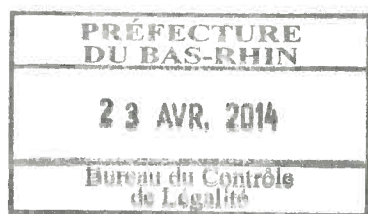
Procuration(s) : 00

**10. Cadeau de départ pour M. LACOGNE, ancien Maire.**

A l'occasion de l'installation du nouveau Conseil Municipal, un cadeau de départ a été fait à M. René LACOGNE, Maire sortant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le cadeau, pour un montant de 580 € TTC, consistant dans une marqueterie (400 € TTC), et un bon cadeau pour un repas dans un restaurant (180 € TTC).

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**  
**accepte** la prise en charge de ces dépenses



Le Maire  
  
Thierry SCHAAL

A circular seal for the Mairie de Fegersheim. It features a central emblem with a figure on horseback, surrounded by the text "MAIRIE DE FEGERSHEIM" and the number "67" at the bottom.



Département du Bas-Rhin

19/2014

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 14 avril 2014 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29	Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 29	Absent(s) : 00      Procuration(s) : 00

**11. Compte Administratif 2013**

Le compte administratif représente le résultat de l'exécution comptable de l'année écoulée.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1.563.127,00 €  
et un excédent d'exécution d'investissement cumulé de 701.791,49

soit un excédent global de clôture de 2.264.918,49

En vertu des prescriptions en vigueur, il appartient au conseil municipal d'examiner le compte administratif et de comparer la balance générale avec celle du compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier d'Illkirch Graffenstaden, en faisant valoir le cas échéant les objections qu'il juge nécessaire.

Après les débats sur le compte administratif de l'exercice 2013 M. Denis RIEFFEL assure la présidence et soumet le compte administratif au vote, le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal,  
après examen du compte administratif 2013,  
En concordance avec le compte de gestion du receveur municipal,  
après en avoir délibéré,  
par 24 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SCHAAL, Mme Laure MISTRON, Mme Danièle SENDEL et M. Matthieu LEFFTZ),  
**Approuve** à la majorité, ce compte administratif.

P.J. : Compte Administratif 2013



Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry SCHAAL'. Below the signature, the name 'Thierry SCHAAL' is printed in a sans-serif font.

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

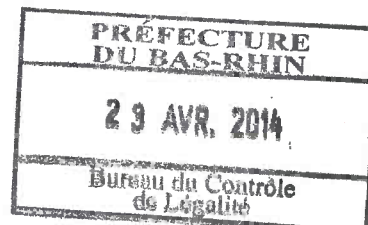
POSTE COMPTABLE :

**COMMUNE**  
**dont la population est comprise entre 3500 et 10 000 hab.**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**Année 2013**



**SOMMAIRE**

p. 2	I. Informations générales		
p. 3	A -Informations statistiques fiscales et financières B -Modalités de vote du budget		
p. 4/5	II. Présentation générale du budget		
p. 6	A1 -Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p. 7/8	A2 -Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres A3 -Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 9	B1 -Balance générale du budget - Dépenses		
p. 10	B2 -Balance générale du budget - Recettes		
p. 11/12/13	III. Vote du budget		
p. 15/16	A1 -Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles A2 -Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
p. 17/18	B1 -Section d'investissement - Détail des dépenses - Articles		
p. 19/20	B2 -Section d'investissement - Détail des recettes - Articles		
p. 21	D2 -Arrêtés et signatures		

<b>COMMUNE DE FEGERSHEIM</b>	<b>CA 2013</b>
------------------------------	--------------------

**I - INFORMATIONS GENERALES - I  
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES - A**

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (municipale et comptée à part).	5 432,00
Nombre de résidences secondaires.	4,00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la collectivité adhère : Communauté Urbaine de Strasbourg	

Informations fiscales (N-2) (1)					
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par habitant (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
3 Taxes	4 443 867,27		553,63	553,63	
Taxe pro	0,00		0,00	0,00	
4 Taxes	4 443 867,27	4 443 867,27	553,63	553,63	553,63

Informations financières - ratios (2) (facultatif)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	725,97	
2	Produit des impositions directes / Population	543,08	
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	946,53	
4	Dépenses d'équipement brut / Population	528,02	
5	Encours de la dette / Population	690,83	
6	Dotations globales de fonctionnement / Population	83,63	
7	Dépenses de personnel. / Dépenses réelles de fonctionnement	0,57	0,00
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	43 593,91	0,00
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	0,00	0,00
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital. Recettes réelles de fonctionnement	0,84	0,00
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	55,78 %	0,00
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	72,99 %	0,00

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus ( cf. articles L 2313-1, L 2313-2 R 2313-1, R 2313-2 et R 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) 8 bis Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

**I - INFORMATIONS GENERALES - I  
MODALITES DE VOTE DU BUDGET****POUR MEMOIRE**

**I. L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:**

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante: Néant

**II. En l'absence de mentions au paragraphe 1 ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".**

**III - Les provisions sont :**

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

**IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).**

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

**V - Le présent budget a été voté (2):**

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) à compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) rayer la mention inutile.

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - II**  
**VUE D'ENSEMBLE - A1**

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	3 940 212,97	5 503 339,97
	Section d'investissement	1 597 118,17	2 216 471,36
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE N - 1	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)		82 438,30
		=	=
<b>TOTAL (réalisation + reports)</b>		<b>5 537 331,14</b>	<b>7 802 249,63</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	1 528 726,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1</b>	<b>1 528 726,00</b>	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 940 212,97	5 503 339,97
	Section d'investissement	3 125 844,17	2 298 909,66
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>7 066 057,14</b>	<b>7 802 249,63</b>

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT)  
 Les restes à réaliser d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - II**  
**VUE D'ENSEMBLE - A1**

**DETAIL DES RESTES A REALISER - DEPENSES**

Chap.	Libellé	Prévu	Mandat émis	Dép. engagées non mandatées
<b>Section de Fonctionnement</b>		<b>5 171 575,00</b>	<b>3 940 212,97</b>	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 165 060,00	1 049 985,65	
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 232 000,00	2 168 304,53	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	365 702,96	349 488,59	
66	CHARGES FINANCIERES	150 000,00	135 843,14	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 700,00	11 311,19	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEM. Et PROV.	234 300,00	225 279,87	
023	VIREMENT A LA SECT. D'INVESTISSEMENT	993 812,04		
<b>Section d'investissement</b>		<b>3 273 200,00</b>	<b>1 597 118,17</b>	<b>1 528 726,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	14 560,00	10 383,02	
21	Immobilisations corporelles	463 440,00	343 075,26	88 266,00
23	Immobilisations en cours	2 390 200,00	844 167,82	1 440 460,00
13	Subventions d' investissement (reçues)	30 000,00	29 909,65	
16	Emprunts et dettes assimilées	375 000,00	369 582,42	

**DETAIL DES RESTES A REALISER - RECETTES**

Chap.	Libellé	Prévu	Titres émis	Titres restant à émettre
<b>Section de Fonctionnement</b>		<b>5 171 575,00</b>	<b>5 503 339,97</b>	
013	ATTENUATION DE CHARGES	107 000,00	97 605,79	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	356 075,00	378 638,90	
73	IMPOTS ET TAXES	3 765 400,00	3 924 943,74	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP.	716 050,00	884 396,60	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	174 050,00	167 358,40	
76	PRODUITS FINANCIERS		2 561,94	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	53 000,00	47 834,60	
<b>Section d'investissement</b>		<b>3 190 761,70</b>	<b>2 216 471,36</b>	
13	Subventions d' Investissement (reçues)	117 490,00	112 856,99	
23	Immobilisations en cours	10 000,00	11 641,59	
10	Dotations Fonds divers et réserves.	310 000,00	338 313,25	
13	Subventions d' Investissement		3 220,00	
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections	234 300,00	225 279,87	
021	Virement de la section de fonctionnement	993 812,04		
1068	Excédent de fonct. capitalisé	1 525 159,66	1 525 159,66	

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - II**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES - A2**

**DEPENSES**

Chp.	Libellé	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 165 060,00	921 773,69	128 211,96		115 074,35
012	Charges de personnel et frais	2 232 000,00	2 168 304,53			63 695,47
014	Atténuation de produits					
65	Autres charges de gest. courante	365 702,96	349 488,59			16 214,37
	<b>Total dép. de gestion courante</b>	<b>3 762 762,96</b>	<b>3 439 566,81</b>	<b>128 211,96</b>		<b>194 984,19</b>
66	Charges financières	150 000,00	135 843,14			14 156,86
67	Charges exceptionnelles	30 700,00	11 311,19			19 388,81
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total dép. réelles fonctionnement</b>	<b>3 943 462,96</b>	<b>3 586 721,14</b>	<b>128 211,96</b>		<b>228 529,86</b>
023	Virement à la section d'investis.(2)	993 812,04				993 812,04
042	Op.ordre transferts entre sections (2)	234 300,00	225 279,87			9 020,13
043	Op.ordre intérieur section (2)					
	<b>Total dép. d'ordre fonctionnement</b>	<b>1 228 112,04</b>	<b>225 279,87</b>			<b>1 002 832,17</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 171 575,00</b>	<b>3 812 001,01</b>	<b>128 211,96</b>		<b>1 231 362,03</b>

<b>Pour information (3)</b>						
<b>D 002 Déficit de fonct. rep. de N-1</b>						

**RECETTES**

Chp.	Libellé	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	107 000,00	97 605,79			9 394,21
70	Produits des serv. dom.et ventes...	356 075,00	378 638,90			-22 563,90
73	Impôts et taxes	3 765 400,00	3 924 943,74			-159 543,74
74	Dotations et participations	716 050,00	884 396,60			-168 346,60
75	Autres prod.de gest.courante	174 050,00	167 358,40			6 691,60
	<b>Total rec. de gestion courante</b>	<b>5 118 575,00</b>	<b>5 452 943,43</b>			<b>-334 368,43</b>
76	Produits financiers		2 561,94			-2 561,94
77	Produits exceptionnels	23 000,00	17 924,95			5 075,05
78	Reprise sur provisions (1)					
	<b>Total rec. réelles fonctionnement</b>	<b>5 141 575,00</b>	<b>5 473 430,32</b>			<b>-331 855,32</b>
042	Op.ordre transferts entre sections (2)	30 000,00	29 909,65			90,35
043	Op.ordre intérieur section (2)					
	<b>Total rec. d'ordre de fonctionnement</b>	<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>			<b>90,35</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 171 575,00</b>	<b>5 503 339,97</b>			<b>-331 764,97</b>

<b>Pour information (3)</b>						
<b>R 002 Excédent de fonct. rep. de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF023=RI021; DI040=RF042; RI040=DF042; DI041=RI041; DF043=RF043.

(3) Les lignes de reports ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).



**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - II**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT -- CHAPITRES - A3**

**DEPENSES**

Chp.	Libellé	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (4)				
20	Immob.incorporelles (sauf 204)	14 560,00	10 383,02		4 176,98
204	Subventions d'équip. versées				
21	Immobilisations corporelles	463 440,00	343 075,26	88 266,00	32 098,74
22	Immob. reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours	2 390 200,00	844 167,82	1 440 460,00	105 572,18
	Total Opérations d'équipement				
	<b>Total dép. d'équipement</b>	<b>2 868 200,00</b>	<b>1 197 626,10</b>	<b>1 528 726,00</b>	<b>141 847,90</b>
10	Dotat., fond divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	375 000,00	369 582,42		5 417,58
18	Cpt. de liaison : affectation ... (6)				
26	Part. et créances ratt. aux part.				
27	Autres immob.financières				
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total dép. financières</b>	<b>375 000,00</b>	<b>369 582,42</b>		<b>5 417,58</b>
45-1	Total Op. p. compte de tiers (7)				
	<b>Total dép. réelles d'investissement</b>	<b>3 243 200,00</b>	<b>1 567 208,52</b>	<b>1 528 726,00</b>	<b>147 265,48</b>
040	Op.ordre transferts entre sections (2)	30 000,00	29 909,65		90,35
041	Opérations patrimoniales (2)				
	<b>Total dép. d'ordre d'investissement</b>	<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>		<b>90,35</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 273 200,00</b>	<b>1 597 118,17</b>	<b>1 528 726,00</b>	<b>147 355,83</b>

Pour information (3)					
D 001 Solde d'exécution négatif rep. de N-1					

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - II**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES - A3**

**RECETTES**

Chp.	Libellé	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (4)				
13	Subventions d'investissement	117 490,00	112 856,99		4 633,01
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immob. incorp. (hors 204)				
204	Subventions d'équip. versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immob. reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours	10 000,00	11 641,59		-1 641,59
	<b>Total rec. d'équipement</b>	<b>127 490,00</b>	<b>124 498,58</b>		<b>2 991,42</b>
10	Dotations, fd.div. rés. (hors 1068)	310 000,00	338 313,25		-28 313,25
1068	Exédent de fonct. capitalisé (8)	1 525 159,66	1 525 159,66		
138	Autres subv. d'invest.non transf.		3 220,00		-3 220,00
18	Cpt. de Liaison : Affectation (8)				
26	Part. et créances ratt. aux part.				
27	Autres immobilisations financ.				
024	Produits des cessions				
	<b>Total rec. financières</b>	<b>1 835 159,66</b>	<b>1 866 692,91</b>		<b>-31 533,25</b>
45-2	Total Op. p. compte de tiers (7)				
	<b>Total rec. réelles d'investissement</b>	<b>1 962 649,66</b>	<b>1 991 191,49</b>		<b>-28 541,83</b>
021	Virement de la sect. de fonctionnement (2)	993 812,04			993 812,04
040	Op.ordre transferts entre sections (2)	234 300,00	225 279,87		9 020,13
041	Opérations patrimoniales (2)				
	<b>Total rec. d'ordre d'investissement</b>	<b>1 228 112,04</b>	<b>225 279,87</b>		<b>1 002 832,17</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 190 761,70</b>	<b>2 216 471,36</b>		<b>974 290,34</b>
	<b>Pour information (3)</b>				
	<b>R 001 Solde d'exécution positif rep. de N-1</b>	<b>82 438,30</b>			

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF023=RI021; DI040=RF042; RI040=DF042; DI041=RI041; DF043=RF043.

(3) Les lignes de reports ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir détail).

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - II  
BALANCE GENERALE - B1**

**1 -- MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

Chp.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 049 985,65		1 049 985,65
012	Charges du personnel et frais assimilés	2 168 304,53		2 168 304,53
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	349 488,59		349 488,59
66	Charges financières	135 843,14		135 843,14
67	Charges exceptionnelles	11 311,19		11 311,19
68	Dotations aux amortissements et provisions		225 279,87	225 279,87
71	<i>Production stockée (ou déstockage)(3)</i>			
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>3 714 933,10</b>	<b>225 279,87</b>	<b>3 940 212,97</b>

<b>Pour information</b>			
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>			

Chp.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		29 909,65	29 909,65
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budg.)	369 582,42		369 582,42
18	<i>Compte de liaison : affectation (8)</i>			
19	<i>Différence sur réalisation d'immob.</i>			
(total)	Opérations d'équipement			
20	Immob. incorporelles (sauf 204) (6)	10 383,02		10 383,02
204	Subventions d'équip. versées			
21	Immob. corporelles (6)	343 075,26		343 075,26
22	Immob. reçues en affectation (6) (9)			
23	Immob. en cours (6)	844 167,82		844 167,82
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immob. financières			
28	<i>Amortissement des immob. (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immob. (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks (5)</i>			
45X-1	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Prov. pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
010	Stocks			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>1 567 208,52</b>	<b>29 909,65</b>	<b>1 597 118,17</b>

<b>Pour information</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres opérations d'équipement

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir détails).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - II**  
**BALANCE GENERALE - B2**

**2 -- TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

Chp.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	97 605,79		97 605,79
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	378 638,90		378 638,90
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes	3 924 943,74		3 924 943,74
74	Dotations et participations	884 396,60		884 396,60
75	Autres produits de gestion courante	167 358,40		167 358,40
76	Produits financiers	2 561,94		2 561,94
77	Produits exceptionnels	17 924,95	29 909,65	47 834,60
78	Reprise sur provisions			
79	Transferts de charges			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>5 473 430,32</b>	<b>29 909,65</b>	<b>5 503 339,97</b>

Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

Chp.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	338 313,25		338 313,25
1068	Excédent de fonct. capitalisé	1 525 159,66		1 525 159,66
13	Subventions d'Investissements	116 076,99		116 076,99
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : affectations (8)			
19	Différence sur réalisation d'immob.			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations incorporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours	11 641,59		11 641,59
24	Immobilisations affectées concédées			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		225 279,87	225 279,87
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks (5)</i>			
45X-1	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provision pour dépréciation des compte de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
010	Stocks			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>1 991 191,49</b>	<b>225 279,87</b>	<b>2 216 471,36</b>

Pour information				<b>82 438,30</b>
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - III**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT -- DETAIL DES DEPENSES - A1**

Chp. Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2)</b>	<b>1 165 060,00</b>	<b>921 773,69</b>	<b>128 211,96</b>		<b>115 074,35</b>
6042	Ach.prest.serv.(autres que terr. à amé.)	8 500,00	5 142,00	1 434,00		1 924,00
60611	Eau et assainissement	10 850,00	12 200,15			-1 350,15
60612	Energie - Electricité	161 500,00	149 996,60	39 256,24		-27 752,84
60621	Combustibles	32 100,00	43 000,29	5 427,50		-16 327,79
60622	Carburants	11 300,00	7 678,57	1 405,49		2 215,94
60623	Alimentation	2 650,00	1 382,37	349,17		918,46
60624	Produit de traitement		36,90			-36,90
60628	Autres fournitures non stockées	31 420,00	20 152,21	6 262,03		5 005,76
60631	Fournitures d'entretien	23 200,00	16 323,20	1 104,00		5 772,80
60632	Fournitures de petit équipement	32 350,00	21 585,66	3 114,04		7 650,30
60633	Fournitures de voirie	2 000,00	1 865,76			134,24
60636	Vêtements de travail	4 500,00	2 504,60	1 522,78		472,62
6064	Fournitures administratives	22 800,00	15 117,90	473,10		7 209,00
6065	Livres, disques, cassettes. (bib., média.)	10 000,00	10 080,41	15,06		-95,47
6067	Fournitures scolaires	18 300,00	16 300,99	321,33		1 677,68
6068	Autres matières et fournitures	5 050,00	2 687,97	1 852,35		509,68
611	Contrats de prest.de serv. avec entr.	149 570,00	113 805,55	15 930,71		19 833,74
6132	Locations immobilières	7 600,00	6 841,78	621,00		137,22
6135	Locations mobilières	9 200,00	7 559,58			1 640,42
614	Charges locatives et de copropriété	6 800,00	6 283,04	562,00		-45,04
61521	Entretien de terrains	39 800,00	34 588,51	2 675,83		2 535,66
61522	Entretien de bâtiments	43 200,00	13 818,43	1 249,64		28 131,93
61523	Entretien de voies et réseaux	37 000,00	8 217,43	16 437,49		12 345,08
61524	Entretien de bois et forêts	2 200,00	1 144,30			1 055,70
61551	Entretien et répar. sur matériel roulant	15 000,00	10 273,67	1 245,53		3 480,80
61558	Entretien des autres biens mobiliers	6 800,00	2 798,81	725,02		3 276,17
6156	Maintenance	35 600,00	30 916,59	2 516,96		2 166,45
616	Primes d'assurances	45 500,00	46 040,77			-540,77
6182	Documentation générale et technique	4 460,00	2 334,12	30,08		2 095,80
6184	Versements à des organismes de forma	14 800,00	5 561,06	936,00		8 302,94
6188	Autres frais divers	1 250,00	1 357,60			-107,60
6225	Indemnités au comptable & aux régisse	1 000,00	909,71			90,29
6226	Honoraires	300,00	2 511,60			-2 211,60
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	9 819,16			5 180,84
6231	Annonces et insertions	10 000,00	6 407,00	215,28		3 377,72
6232	Fêtes et cérémonies	102 000,00	101 833,35	9 020,60		-8 853,95
6236	Catalogues et imprimés	2 260,00	41,86			2 218,14
6237	Publications	14 900,00	11 708,32			3 191,68
6238	Divers communication	19 300,00	13 602,64	440,00		5 257,36
6247	Transports collectifs	15 300,00	12 872,00	3 763,06		-1 335,06
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	7 486,05			-3 486,05
6256	Missions	5 000,00	1 500,00			3 500,00
6257	Réceptions	20 000,00	10 534,84	2 002,49		7 462,67
6261	Frais d'affranchissement	18 150,00	14 457,24	2 490,19		1 202,57
6262	Frais de télécommunications	102 000,00	72 734,72	4 812,99		24 452,29
6281	Concours divers (cotisations...)	1 700,00	1 661,99			38,01
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 000,00	5 216,52			2 783,48
6288	Autres services extérieurs	1 500,00	2 824,96			-1 324,96
63512	Taxes foncières	27 000,00	26 541,00			459,00
63513	Autres impôts locaux		696,00			-696,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	276,00			224,00

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - III  
SECTION DE FONCTIONNEMENT -- DETAIL DES DEPENSES - A1**

Chp. Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats emis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 850,00	541,91			1 308,09

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - III**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES - A1**

Chp. Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>012 Charges de personnel et frais assimi</b>		<b>2 232 000,00</b>	<b>2 168 304,53</b>			<b>63 695,47</b>
6218	Autre personnel extérieur		505,53			-505,53
6331	Versement de transport	25 700,00	24 604,71			1 095,29
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 500,00	6 150,73			349,27
6336	Cot.ctre nat., ctre gest.de la fct. pub.	28 000,00	26 519,00			1 481,00
64111	Rémunération principale	841 000,00	796 443,33			44 556,67
64112	NBI, suppl. familial de trait. et indem. de	38 700,00	43 376,99			-4 676,99
64118	Autres indemnités	184 400,00	177 193,52			7 206,48
64131	Rémunération	388 100,00	376 513,01			11 586,99
64138	Autres indemnités	79 000,00	59 270,79			19 729,21
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	277 000,00	285 481,17			-8 481,17
6453	Cotisations aux caisses de retraite	253 000,00	253 528,69			-528,69
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	22 300,00	20 909,76			1 390,24
6455	Cotisations pour assurance du personne	66 000,00	75 644,44			-9 644,44
6458	Cotisations aux autres org. sociaux	3 800,00	3 175,63			624,37
6474	Versements aux autres oeuvres sociale	14 700,00	15 811,29			-1 111,29
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 800,00	3 175,94			624,06
<b>014 Atténuation de produits</b>						
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>		<b>365 702,96</b>	<b>349 488,59</b>			<b>16 214,37</b>
6531	Indemnités	87 000,00	85 304,76			1 695,24
6532	Frais de mission	1 500,00	90,00			1 410,00
6533	Cotisations de retraite	7 052,96	3 406,08			3 646,88
6534	Cotisations de S.S. - part patronale		1 825,56			-1 825,56
6535	Formation	2 000,00				2 000,00
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	100,00	163,10			-63,10
6558	Autres contributions obligatoires	18 450,00	20 163,90			-1 713,90
657362	CCAS	32 000,00	29 080,00			2 920,00
6574	Subv. de fonct. aux associat. & org. droit	201 900,00	196 379,06			5 520,94
658	Charges diverses de la gestion courante	15 700,00	13 076,13			2 623,87
<b>TOTAL = DEP. GEST. DES SERVICES (a)</b>		<b>3 762 762,96</b>	<b>3 439 566,81</b>	<b>128 211,96</b>		<b>194 984,19</b>
<b>66 Charges financières (b) (3)</b>		<b>150 000,00</b>	<b>135 843,14</b>			<b>14 156,86</b>
66111	Intérêts emprunts et dettes - réglés à éc	150 000,00	123 816,01			26 183,99
66112	Intérêts - Rattachements des ICNE		12 027,13			-12 027,13
	Calcul du 66112 (3)					
	-ICNE de l'exercice : 12 027,13					
	-de l'exercice N-1 :					
<b>67 Charges exceptionnelles (c)</b>		<b>30 700,00</b>	<b>11 311,19</b>			<b>19 388,81</b>
6711	Int. moratoires et pénalités sur marchés	2 000,00				2 000,00
6714	Bourses et prix	3 600,00	1 050,00			2 550,00
6718	Autres ch. excep.s/opérations de gestio	12 000,00	5 258,50			6 741,50
673	Titres annulés(sur exercices antérieurs)	1 200,00	1 158,82			41,18
678	Autres charges exceptionnelles	11 900,00	3 843,87			8 056,13

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - III**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT -- DETAIL DES DEPENSES - A1**

Chp. Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
68	Dotations aux provisions (d) (4)					
022	Dépensés imprévues (e)					
<b>TOTAL DES DEP. REELLES (=a+b+c+d+e)</b>		<b>3 943 462,96</b>	<b>3 586 721,14</b>	<b>128 211,96</b>		<b>228 529,86</b>
023	Virement à la sect. Invest.	993 812,04				993 812,04
042	Op.ordre transf. entre sect. (5) (6) (7)	234 300,00	225 279,87			9 020,13
6811	Dot.aux amort.des immob.incorp.& cor	214 300,00	225 279,87			-10 979,87
6815	Dot.aux provisions p/risques & ch.d'ex	20 000,00				20 000,00
<b>TOTAL PRELEV. PROFIT SECT. INVEST.</b>		<b>1 228 112,04</b>	<b>225 279,87</b>			<b>1 002 832,17</b>
043	Op.ordre intérieur sect. de fonct. (8)					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 228 112,04</b>	<b>225 279,87</b>			<b>1 002 832,17</b>
<b>TOTAL DEP. DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 171 575,00</b>	<b>3 812 001,01</b>	<b>128 211,96</b>		<b>1 231 362,03</b>

Pour information D 002 Déficit de fonct. rep. de N-1	
---	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DF 042 = RI 040.

(6) 67.. dont 675 et 676.

(7) 6815 Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - III**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES - A2**

Chp. Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013 Atténuations de charges</b>		<b>107 000,00</b>	<b>97 605,79</b>			<b>9 394,21</b>
6419	Remboursements sur rémunérat. du per	102 000,00	88 090,79			13 909,21
6459	Remb. s/charges de S.S. et de prévoya	5 000,00	9 515,00			-4 515,00
<b>70 Ventes des services, du domaine...</b>		<b>356 075,00</b>	<b>378 638,99</b>			<b>-22 563,99</b>
7018	Autres ventes de produits finis	200,00	144,00			56,00
70311	Concession dans les cimetières(prod.ne	1 600,00	3 918,53			-2 318,53
70323	Redevance d'occupation de dom. publ.	3 225,00	3 833,60			-608,60
7035	Locations de droits de chasse & de pêc	1 650,00	1 650,00			
7062	Redev.& droits des serv.à carac.culturel	61 000,00	68 496,31			-7 496,31
70631	Redev. à caractère sportif	15 000,00	15 372,46			-372,46
7066	Redev.& droits des serv.à carac.social	175 700,00	186 812,00			-11 112,00
7067	Redev.& droits des serv.péri-scol.& ens.	97 000,00	97 692,00			-692,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	700,00	720,00			-20,00
<b>73 Impôts et taxes</b>		<b>3 765 400,00</b>	<b>3 924 943,74</b>			<b>-159 543,74</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	2 950 000,00	3 047 870,00			-97 870,00
7321	Attribution de compensation	496 900,00	496 992,00			-92,00
7322	Dotation de solidarité communautaire	119 100,00	119 163,00			-63,00
7323	F.N.G.I.R.	12 300,00	12 383,00			-83,00
7336	Droits de place	1 100,00	2 033,50			-933,50
7343	Taxe sur les pylônes électriques	6 000,00	6 228,00			-228,00
7351	Taxe sur l'électricité	90 000,00	108 782,13			-18 782,13
73681	Emplacements publicitaires	30 000,00	62 920,80			-32 920,80
7381	Taxe add. droits mut. ou taxe pub. fonc.	60 000,00	68 571,31			-8 571,31
<b>74 Dotations et participations</b>		<b>716 050,00</b>	<b>884 396,60</b>			<b>-168 346,60</b>
7411	Dotation forfaitaire	425 600,00	493 205,00			-67 605,00
74121	Dot. de solidarité rurale 1ère fraction	28 700,00	31 641,00			-2 941,00
746	Dotation générale de décentralisation	300,00				300,00
74718	Etat. Autres	500,00	490,26			9,74
7473	Départements	7 550,00	9 072,35			-1 522,35
74748	Autres communes	6 000,00	3 412,87			2 587,13
74758	Autres groupements	24 900,00	26 405,60			-1 505,60
7478	Autres organismes	176 400,00	273 571,10			-97 171,10
74833	Etat - Compensation au titre de la taxe p	5 700,00	4 829,00			871,00
74834	Etat - Compensation au titre exon. taxes	8 600,00	7 947,00			653,00
74835	Etat - Compensation au titre exon. taxes	26 500,00	28 021,00			-1 521,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	5 000,00	5 030,00			-30,00
7488	Autres attributions, subv. et participation	300,00	771,42			-471,42
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>		<b>174 050,00</b>	<b>167 358,40</b>			<b>6 691,60</b>
752	Revenus des immeubles	165 640,00	158 815,86			6 824,14
757	Redev.versées par les fermiers & conce	5 300,00	5 432,54			-132,54
758	Produits divers de gestion courante	3 110,00	3 110,00			
<b>TOTAL = REC. GEST. DES SERVICES (a)</b>		<b>5 118 575,00</b>	<b>5 452 943,43</b>			<b>-334 368,43</b>
<b>76 Produits financiers (b)</b>			<b>2 561,94</b>			<b>-2 561,94</b>
761	Produits de participations		2 553,60			-2 553,60
7621	Prod. autres immob. fin - encaissé à éch		8,34			-8,34

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - III**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES - A2**

Chp. Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>23 000,00</b>	<b>17 924,95</b>			<b>5 075,05</b>
774	Subventions exceptionnelles	13 000,00	5 000,00			8 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	10 000,00	12 924,95			-2 924,95
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions (d) (2)</b>					
	<b>TOTAL REC. REELLES (=a+b+c+d)</b>	<b>5 141 575,00</b>	<b>5 473 430,32</b>			<b>-331 855,32</b>
<b>042</b>	<b>Op.ordre transf. entre sect.(3) (4) (5)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>			<b>90,35</b>
777	Quote-part des sub.d'inv.transf.au résul	30 000,00	29 909,65			90,35
<b>043</b>	<b>Op.ordre intérieur sect. de fonct.(6)</b>					
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>			<b>90,35</b>
	<b>TOTAL REC. DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 171 575,00</b>	<b>5 503 339,97</b>			<b>-331 764,97</b>

Pour information R 002 Excédent de fonct. rep. de N-1	
--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(3) cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DF 042 = RI 040.  
(4) 67.. dont 675 et 676.  
(5) 7815 Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT -- DETAIL DES DEPENSES - B1</b>

Chp. Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>010 Stocks</b>					
<b>20 Immobilisations incorporelles ( sauf opé. et 204)</b>		<b>14 560,00</b>	<b>10 383,02</b>		<b>4 176,98</b>
2031	Frais d'études.	8 010,00	6 377,67		1 632,33
2033	Frais d'insertion	3 500,00	1 254,36		2 245,64
2051	Concessions et droits similaires	3 050,00	2 750,99		299,01
<b>204 Subv.d'équip.versées (hors op.)</b>					
<b>21 Immobilisations corporelles (hors opé.)</b>		<b>463 440,00</b>	<b>343 075,26</b>	<b>88 266,00</b>	<b>32 098,74</b>
2111	Terrains nus	5 000,00	2 339,99	1 000,00	1 660,01
2118	Autres terrains	30 000,00		25 250,00	4 750,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 300,00	5 866,47		433,53
2128	Autres agencements et aménagements	1 500,00	721,74		778,26
21311	Hôtel de ville	9 000,00	8 933,74		66,26
21312	Bâtiments scolaires	21 500,00	20 395,19	1 040,00	64,81
21318	Autres bâtiments publics	38 896,00	26 770,33	8 900,00	3 225,67
2135	Instal.générales.agenc..aménag.des const	73 052,00	62 917,90	4 130,00	6 004,10
2152	Installations de voirie	11 440,00	10 549,80	36,00	854,20
21578	Autre Matériel et outillage de voirie	12 200,00	11 486,38	650,00	63,62
2158	Autres instal., mat. outillag.	19 455,00	12 073,36	4 000,00	3 381,64
2182	Matériel de transport	63 600,00	62 920,59		679,41
2183	Matériel de bureau & matériel informat.	53 480,00	45 375,46	6 370,00	1 734,54
2184	Mobilier	39 540,00	25 694,62	12 040,00	1 805,38
2188	Autres immob. corp.	78 477,00	47 029,69	24 850,00	6 597,31
<b>22 Immobilisations reçues en affectation</b>					
<b>23 Immobilisations en cours (hors opé.)</b>		<b>2 390 200,00</b>	<b>844 167,82</b>	<b>1 440 460,00</b>	<b>105 572,18</b>
2312	Terrains	117 435,00	23 890,68	74 500,00	19 044,32
2313	Constructions	1 604 510,00	510 350,75	1 018 060,00	76 099,25
2315	Instal. matériel & outillage techniques	365 985,00	61 376,06	304 600,00	8,94
2318	Autres immobilisations corporelles	282 270,00	248 550,33	23 300,00	10 419,67
238	Av. & acptes versés s/cdes d'immob.corp.	20 000,00		20 000,00	
<b>Opérations d'équipement (2)</b>					
<b>TOTAL = DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>2 868 200,00</b>	<b>1 197 626,10</b>	<b>1 528 726,00</b>	<b>141 847,90</b>
<b>10 Dotations, fonds divers et réserves</b>					
<b>13 Subventions d'investissement</b>					
<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>375 000,00</b>	<b>369 582,42</b>		<b>5 417,58</b>
1641	Emprunts en euros	357 500,00	352 237,39		5 262,61
16818	Autres prêteurs	17 500,00	17 345,03		154,97
<b>18 Cpt de liaison : affect. (bdg annexes)</b>					

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES - B1</b>

Chp. Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>26</b>	<b>Particip. et créances rattach. à particip.</b>				
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>				
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>				
	<b>TOTAL DEP. FINANCIERES</b>	<b>375 000,00</b>	<b>369 582,42</b>		<b>5 417,58</b>
<b>45</b>	<b>Opérations pour compte de tiers (3)</b>				
	<b>TOTAL DES DEP. OP. POUR COMPTE DE TIERS</b>				
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>3 243 200,00</b>	<b>1 567 208,52</b>	<b>1 528 726,00</b>	<b>147 265,48</b>
<b>040</b>	<b>Op.ordre transf. entre sect. (4) (5) (6)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>		<b>90,35</b>
13913	Départements	23 200,00	23 118,95		81,05
13918	Autres Subv. d'équip. transf.	6 800,00	6 790,70		9,30
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>				
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>		<b>90,35</b>
	<b>TOTAL DEP. D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 273 200,00</b>	<b>1 597 118,17</b>	<b>1 528 726,00</b>	<b>147 355,83</b>

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif rep. de N-1
---

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) Voir l'état III.B.3 pour le détail des opérations d'équipement.  
 (3) Voir annexe IV.A.9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (4) cf définitions du chapitre des opérations d'ordre RI-040 = DF 042.  
 (5) 15., 29., 2., etc.. si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (6) dont 192.  
 (7) cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 043.

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - III**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT -- DETAIL DES RECETTES - B2**

Chp. Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>010</b>	<b>Stocks</b>				
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>117 490,00</b>	<b>112 856,99</b>		<b>4 633,01</b>
1322	Régions	92 490,00	92 856,99		-366,99
1328	Autres subv. d'équip. non transf.	25 000,00	20 000,00		5 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>				
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>				
<b>204</b>	<b>Subv.d'équip.versées</b>				
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>				
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>10 000,00</b>	<b>11 641,59</b>		<b>-1 641,59</b>
238.	Av. & acptes versés s/cdes d'immob.corp.	10 000,00	11 641,59		-1 641,59
<b>TOTAL = RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>127 490,00</b>	<b>124 498,58</b>		<b>2 991,42</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>1 835 159,66</b>	<b>1 863 472,91</b>		<b>-28 313,25</b>
10222.	F.C.T.V.A.	280 000,00	313 748,25		-33 748,25
10223.	T.L.E.	30 000,00	24 565,00		5 435,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 525 159,66	1 525 159,66		
<b>138</b>	<b>Autres subv.d'équip.transf.</b>		<b>3 220,00</b>		<b>-3 220,00</b>
1381	Etat et établissements nationaux		2 720,00		-2 720,00
1386	Autres établissements publics locaux		500,00		-500,00
<b>18</b>	<b>Cpt de liaison : affect. (bdg annexes)</b>				
<b>26</b>	<b>Particip. et créances rattach. à particip.</b>				

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - III**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT -- DETAIL DES RECETTES - B2**

Chp. Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
27	Autres immobilisations financières				
024	Produit des cessions d'immob.				
	<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>	<b>1 835 159,66</b>	<b>1 866 692,91</b>		<b>-31 533,25</b>
45	Opérations pour compte de tiers (2)				
	<b>TOTAL REC. OP. COMPTE DE TIERS</b>				
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>1 962 649,66</b>	<b>1 991 191,49</b>		<b>-28 541,83</b>
021	Virement de la sect. Fonct.	993 812,04			993 812,04
040	Op. ordre transf. entre sect. (3) (4)	234 300,00	225 279,87		9 020,13
15111.	Provisions pour litiges (non budgétaire)	20 000,00			20 000,00
28031	Ammortissements des frais d'études	2 119,00	1 059,50		1 059,50
2805	Concessions & droits similaires. brevets	1 690,20			1 690,20
28051	Concessions & droits similaires. brevets		2 950,38		-2 950,38
28121	Plantations	282,29	282,29		
28128	Autres agenc. & aménagements de terrains	1 827,46	1 827,46		
281318	Bâtiments publics	108 080,28	108 080,28		
28135	Instal. générales agenc., aménag. des const.	1 221,73	1 564,28		-342,55
28152	Installations de voirie	4 829,35	5 224,48		-395,13
281568	Mat. & outill. d'incendie & défense civile	567,63	567,63		
281571	Matériel et outillage de voirie	4 170,46	4 170,46		
281578	Matériel et outillage de voirie	1 622,64	1 622,64		
28158	Autres installations techniques	569,00	2 273,03		-1 704,03
28181	Installations générales, agenc., aménag. divers	386,94	386,94		
28182	Matériel de transport	9 478,65	9 478,65		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 626,66	15 292,91		-2 666,25
28184	Mobilier	21 708,69	23 751,18		-2 042,49
28188	Autres immobilisations corporelles	43 119,02	46 747,76		-3 628,74
	<b>TOTAL PRELEV. PROVENANT SECT. FONCT.</b>	<b>1 228 112,04</b>	<b>225 279,87</b>		<b>1 002 832,17</b>
041	Opérations patrimoniales (5)				
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 228 112,04</b>	<b>225 279,87</b>		<b>1 002 832,17</b>
	<b>TOTAL REC. D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 190 761,70</b>	<b>2 216 471,36</b>		<b>974 290,34</b>

Pour information  
R 001 Solde d'exécution positif rep. de N-1

**82 438,30**

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Voir annexe IV.A.9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(3) cf définitions du chapitre des opérations d'ordre RI 040 = DF 042.  
(4) 15., 29.2, etc. si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(5) cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 043.

**IV - ANNEXE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - IV  
ARRETE ET SIGNATURES - D2**

Département Bas - Rhin C.A. 2013  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES ILLKIRCH COLLECTIVITES  
COMMUNE DE FEGERSHEIM



Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	29
Nombre de membres représentés	/
Nombre de membres absents	/
Nombre de suffrages exprimés	28
VOTES : Pour	24
Contre	/
Abstentions	4

Date de convocation : 08-04-2014

Présenté par Le Maire

A FEGERSHEIM, le 14 Avril 2014

Le Maire,

Délibéré par Conseil Municipal réunie en session ordinaire

A FEGERSHEIM, le 14 Avril 2014

Les membres de Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en

préfecture, le

et de la publication, le

A FEGERSHEIM, le

Le Maire,

Département du Bas-Rhin

20/2014

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 14 avril 2014 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 29

Absent(s) : 00

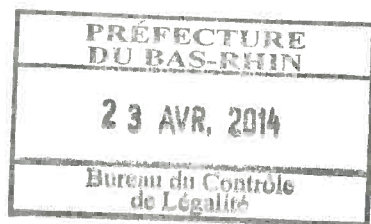
Procuration(s) : 00

**12. Compte de Gestion 2013**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2013 établi par le Trésorier d'Illkirch-Graffenstaden.

P.J. Compte de Gestion 2013– 1 page recto-verso -  
(Résultat d'exécution de l'exercice 2013)

Le Conseil Municipal,  
Considérant la régularité des écritures,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013,  
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par M. le Trésorier d'Illkirch-Graffenstaden, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,  
par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SCHAAL, Mme Laure MISTRON, Mme Danièle SENDEL et M. Matthieu LEFFTZ),  
**Approuve** à la majorité, ce compte de gestion.



Le Maire

Thierry SCHAAL



Résultats budgétaires de l'exercice

13700 - FEGRSHEIM -

Exercice 2013

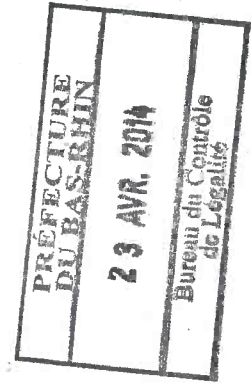
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 273 200,00	5 171 575,00	8 444 775,00
Titres de recette émis (b)	2 216 471,76	5 526 772,85	7 743 244,61
Réductions de titres (c)	0,40	23 432,88	23 433,28
Recettes nettes (d = b - c)	2 216 471,36	5 503 339,97	7 719 811,33
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 273 200,00	5 171 575,00	8 444 775,00
Mandats émis (f)	1 608 708,49	4 085 532,23	5 694 240,72
Annulations de mandats (g)	11 590,32	145 319,26	156 909,58
Depenses nettes (h = f - g)	1 597 118,17	3 940 212,97	5 537 331,14
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	619 353,19	1 563 127,00	2 182 480,19
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13700 - FEGERSHEIM -

Exercice 2013

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT :	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE	RESULTAT DE L'EXERCICE	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE
I - Budget principal					
Investissement	82 438,30	0,00	619 353,19	0,00	701 791,49
Fonctionnement	1 525 159,66	1 525 159,66	1 563 127,00	0,00	1 563 127,00
TOTAL I	1 607 597,96	1 525 159,66	2 182 480,19	0,00	2 264 918,49
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 607 597,96	1 525 159,66	2 182 480,19	0,00	2 264 918,49



**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 14 avril 2014 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 29                      Absent(s) : 00                      Procuration(s) : 00

**13. Débat d'orientation budgétaire 2014**

Prévu par l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la commune.

Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative.

Il marque une étape fondamentale du cycle budgétaire

Ce débat doit permettre au Conseil Municipal d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Le DOB n'engendre aucune décision, mais consiste en une simple discussion, le Maire restant entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget.

Le vote du budget primitif aura lieu le 28 avril.

**1 – Le contexte économique**

**Contexte international**

Les orientations budgétaires pour 2014 s'inscrivent, comme en 2012 et 2013, dans un contexte économique national et international fragile, dont les conséquences engagent, à plus d'un titre, la gestion courante des collectivités locales.

Les résultats de fin d'année 2013 marquaient cependant l'espoir d'une reprise économique.

Ainsi, le Produit Intérieur Brut (PIB) de la zone euro a progressé de 0,3 % au dernier trimestre 2013. C'est mieux qu'attendu mais, sur l'ensemble de l'année, le PIB de la zone euro diminue tout de même de 0,4 %.

La reprise n'est donc pas clairement à l'ordre du jour.

**Conjoncture nationale**

Au quatrième trimestre 2013, le PIB en volume croît de 0,3 %, après une stabilité au troisième trimestre. En moyenne annuelle, la croissance est de +0,3 % en 2013, après une stagnation en 2012.

Dans ce cadre international et européen encore peu stabilisé, la France garde un objectif de retour à l'équilibre structurel de ses finances publiques.

Le projet de Loi de Finances 2014, présenté en Conseil des ministres du 25 septembre 2013, est construit sur une hypothèse de croissance de 0,9% en 2014, après +0,1% en 2013.

Après avoir fait majoritairement porter l'effort sur les recettes en 2012 puis 2013, la politique de rétablissement des comptes publics sera poursuivie en 2014 mais en faisant porter 80% de l'effort sur

### 13. Débat d'orientation budgétaire 2014 – suite -

la maîtrise de la dépense, soit une recherche d'économies de 15 milliards d'euros. L'objectif visé est que le déficit public s'améliore de 0,5 points en 2014, pour s'établir à 3,6% du PIB ; il faudrait attendre 2015 pour que le déficit (prévu alors à 2,8%) repasse sous la limite des 3% fixée par les critères de Maastricht.

Dans une vision consolidée de l'ensemble des administrations publiques (Etat, agences, sécurité sociale, collectivités territoriales), les efforts seront partagés entre les acteurs de la dépense publique, qui concourent à l'existence du déficit public.

L'ensemble des dépenses publiques sera donc concerné par ces mesures d'économie.

Ainsi, lors de son discours de politique générale du 8 avril 2014, M. le Premier Ministre a annoncé **50 milliards d'euros** d'économies sur trois ans de 2015 à 2017, dont 10 milliards venant des collectivités locales.

Dans ce cadre, il a notamment annoncé qu'une nouvelle carte intercommunale entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **Perspectives régionales**

En Alsace, les pertes d'emplois enregistrées dans le commerce pèsent sur le niveau de l'emploi salarié régional, en recul de 0,4 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2013. Le taux de chômage a peu varié dans les deux départements alsaciens entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> trimestre.

Néanmoins, la création d'entreprises est en hausse de 1,6 % sur le trimestre précédent, à rebours de la tendance nationale qui affiche un repli de 4,1 %.

Dans un contexte de situation économique dégradée, qui tire les dépenses sociales à la hausse, le département du Bas-Rhin doit résoudre pour 2014 « *une équation budgétaire difficile voire impossible* ».

En conséquence, il envisage un abaissement du niveau de ses investissements au-delà de ce qui était prévu. La diminution vers une fourchette de 150 à 160 M€ (soit environ -25% par rapport au montant prévisionnel 2013) passera par un lissage du versement des subventions d'équipement d'ores et déjà attribuées dans le cadre des contrats de territoire. Les engagements pris pour 2014 seront honorés, mais aucune dotation n'est actée pour les années suivantes.

Ainsi, des réductions annuelles des recettes d'investissement escomptées en provenance du département sont donc à prévoir.

La Région Alsace est quant à elle caractérisée par une situation financière marquée par un repli de ses investissements opérationnels.

## **2 – Rétrospective – la situation financière de la commune de Fegersheim**

### **L'épargne nette**

L'épargne nette est un indicateur essentiel dans la gestion financière des collectivités : il s'agit de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement après paiement des intérêts.

Le taux d'épargne nette (rapport entre l'épargne nette et les recettes réelles de fonctionnement) représente la part des recettes courantes que la collectivité est en mesure d'épargner chaque année et qu'elle peut donc affecter à la couverture des dépenses à long terme :

- 2008 : 27,49 %
- 2009 : 25,91 %
- 2010 : 25,39 %
- 2011 : 25,95 %
- 2012 : 25,62 %
- 2013 : 25,38 %

### 13. Débat d'orientation budgétaire 2014 – suite -

#### **La capacité de désendettement**

La capacité de désendettement est un ratio clé qui permet d'apprécier le niveau acceptable d'endettement. Ce ratio, exprimé en années, représente la durée théorique que mettrait la commune pour rembourser l'ensemble de son encours de dette si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne :

- 2010 : 4 années
- 2011 : 2,36 années
- 2012 : 2,17 années
- 2013 : 1,92 années

L'objectif de maîtrise de l'endettement suppose pour la collectivité de contenir ce ratio de gestion courante, en dessous du seuil de **8 ans**.

Au-delà de cette zone d'alerte, on peut considérer que la situation financière serait gravement dégradée.

La capacité de désendettement de la commune apparaît comme tout à fait satisfaisante.

#### **Une gestion de la dette maîtrisée**

La commune ne possède aucun emprunt qui puisse être qualifié de toxique et les prêts en cours sont en grande majorité à taux fixe.

Evolution de l'encours total (avec emprunt de la Maison de Retraite) et de la charge de la dette (remboursement capital et intérêts) :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2010 : encours de 5 259 238 euros et une charge de 819 389 euros
- au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : encours de 4 505 500 euros et une charge de 514 548 euros
- au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : encours de 4 092 984 euros et une charge de 513 789 euros
- au 1<sup>er</sup> janvier 2013 : encours de 3 752 591 euros et une charge de 510 220 euros
- au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : encours de 3 383 008 euros et une charge de 511 762 euros

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'endettement de notre commune représentait **528 euros** par habitant compte non tenu de l'emprunt de la Maison de Retraite auto-assuré par cette dernière qui porterait la dette globale à **621 euros** par habitant.

Pour expliquer ce montant, il faut replacer l'endettement en regard des capacités de remboursement de la commune.

Cet endettement se justifie essentiellement par les nombreuses structures communales au service des habitants, rénovées et réhabilitées ces dernières années.

### 13. Débat d'orientation budgétaire 2014 – suite -

#### **3 – Prospective - l'identification des marges de manœuvre pour 2014**

L'élaboration du budget de la commune s'appuie sur des perspectives d'évolution visant à maîtriser les dépenses de fonctionnement, notamment les charges courantes et les dépenses de personnel, en vue de dégager des marges de manœuvre pour l'avenir.

La structure des dépenses de fonctionnement 2013 de la commune en pourcentages, sous réserve de validation par le vote du compte administratif et du compte de gestion se présente comme suit :

- charges à caractère général :	28,26 %
- personnel :	55,74 %
- frais financiers :	3,66 %
- autres dépenses :	9,41 %
- charges exceptionnelles	0,30 %

Hors opérations d'ordre et compte tenu des atténuations de charge.

Les dépenses de personnel représentent une part de 55,74 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La maîtrise de la masse salariale demeure un des objectifs forts.

Ces dépenses augmentent mécaniquement sous l'effet des mesures de revalorisation nationales (réforme statutaire, effort en faveur du pouvoir d'achat) et du développement de la carrière des agents (Glissement, Vieillesse, Technicité – GVT, avancements, congés bonifiés....).

L'objectif reste aujourd'hui d'optimiser les charges de fonctionnement des services et des équipements publics, avec une stabilisation budgétaire.

Plusieurs actions, déjà initiées les années passées doivent se continuer en 2014 afin de maîtriser l'évolution de ces dépenses à travers la rationalisation des moyens (nouveaux marchés, réduction de consommation d'énergie afin d'atténuer l'impact de la hausse des tarifs d'énergie et d'électricité, politique de dématérialisation, .....

#### **4 - Les mesures fiscales**

Les reversements de fiscalité, par la CUS, aux communes membres, qui trouvent leur origine dans l'instauration de la taxe professionnelle unique (TPU), sont restés stables ces dernières années.

Représentant les 4/5 du montant total des reversements, l'attribution de compensation a permis de garantir aux communes la neutralité financière par rapport à l'année précédant le passage à la TPU ( 2002) et, il faut le rappeler, n'a pas été impactée par la réforme de la taxe professionnelle.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) qui représente le 1/5 restant, à côté de ses composantes « garantie » et « solidarité », comporte une enveloppe développement, qui prend en compte l'effort d'attractivité.

#### **L'attribution de compensation communautaire**

L'attribution de compensation annuelle versée par la CUS se monte à **517 340 euros** pour 2014 (majoration de 4,09% par rapport à 2013).

Le devenir de cette dotation est l'un des grands points d'incertitude pour les prochaines années, la CUS étant elle-même confrontée à une baisse de ses dotations.

De plus, à ce jour, les modalités de dotations dans le cadre de l'Eurométropole qui sera constituée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ne sont pas définitivement arrêtées.

### 13. Débat d'orientation budgétaire 2014 – suite -

#### La dotation de solidarité communautaire

Pour 2013, la dotation de solidarité communautaire qui permet aux 28 communes de la CUS de trouver globalement la compensation des pertes de ressources générées du fait du passage à la TPU, se montera à **119 163 euros** (montant inchangé par rapport à 2013).

#### La taxe locale sur la publicité extérieure - TLPE

Une délibération de notre Conseil Municipal de juin 2010 a instauré, à partir de l'exercice 2011, la taxe locale sur la publicité extérieure.

L'apport financier de cette taxe devrait être de l'ordre de **30 000 euros** pour 2014.

#### Les dotations d'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours de l'Etat, s'est élevée en 2013 à 493.205 euros.

Dans le droit fil des annonces gouvernementales, le projet de loi de finances pour 2014 avait annoncé une baisse des dotations aux collectivités.

La dotation générale de fonctionnement allouée à la Commune de Fegersheim a ainsi été notifiée début avril, pour un montant de **461.464 euros**, soit une baisse de 6,40 % de ce montant.

La situation risque donc progressivement de se contracter pour la Commune, dans la mesure où les dotations de l'Etat seront appelées à baisser sensiblement dans les prochaines années.

#### La taxe sur la consommation finale d'électricité

La Commune perçoit chaque année une taxe additionnelle sur les consommations électriques. Le montant perçu en 2013 était de **108.782 euros**.

Or, la loi de finances pour 2014 a prévu que cette taxe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, ne serait plus versée aux communes. Un manque à gagner important est donc à redouter pour les années à venir.

### **5 - Analyse de la situation financière de la commune de Fegersheim**

#### **Epargne :**

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2013 s'élevaient à **3 714 933 euros**, soit une majoration de 1,58 % par rapport aux dépenses réelles de 2012.

#### **Fiscalité :**

Pour l'exercice 2013, les différents taux concernant la commune ont été les suivants :

	<b>Taux commune</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	15,77% (187 euros/habitant) – 3 <sup>e</sup> taux CUS le plus faible
<b>Taxe foncier bâti</b>	13,62% (379 euros/habitant) – 3 <sup>e</sup> taux CUS le plus faible
<b>Taxe foncier non bâti</b>	60,76% (5,70 euros/habitant) – 12 <sup>e</sup> taux CUS le plus faible

Le produit des trois taxes directes locales s'élevait à **571 euros** par habitant en 2013.

A titre d'information, sur la base d'assiette 2013, une majoration de 1 % des taux des trois taxes locales représente une recette supplémentaire de l'ordre de **31 109 euros** (soit 5,73 euros par habitant).

Pour l'exercice 2014, l'augmentation des bases est annoncée globalement à +1,14%. Conformément aux engagements pris pendant la campagne électorale, **il est proposé de ne pas majorer les taux des trois taxes locales.**

### 13. Débat d'orientation budgétaire 2014 – suite -

Il faut cependant noter qu'en 2014, les sommes récoltées des trois taxes locales seront minorées par le prélèvement au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) pour nombre insuffisant de logements aidés.

En effet, au 1er janvier 2013, la commune de Fegersheim comptait 2177 résidences principales et le nombre de logements locatifs aidés s'élevait à 204.

Le taux de logements sociaux était donc de 9,37 %, contre 25% imposés par la loi (contre 20% en 2013).

Le nombre de logements sociaux dans la Commune devrait s'élever à 544. Il en manque donc 340.

Le montant du prélèvement par logements manquants sera de 274,84 €, correspondant à 20 % du potentiel fiscal par habitant (1 374,18€).

De ce fait, le prélèvement SRU 2014 sur Fegersheim s'élèvera à **93 445,60 euros** contre **61 990 euros en 2013, soit une hausse de 50,74 %**.

Ce montant sera prélevé sur les montants de la fiscalité directe reversée chaque mois, avec une régularisation en dépenses de fonctionnement.

#### **Mode de financement des dépenses d'investissement**

Dans la mesure des moyens dégagés par la section de fonctionnement, les dépenses d'investissement devraient pouvoir être financées dans toute la mesure du possible par l'autofinancement.

## **6 - Les perspectives pour l'année 2014**

### **Un budget de fonctionnement à maîtriser**

Dans le cadre du contexte contraint, la Commune est amenée à poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, afin de garantir une bonne capacité d'investissement.

L'année 2014 est cependant une année de transition, du fait du changement d'équipe municipale, car il est nécessaire de prendre la mesure de l'ensemble des dossiers pour adapter le budget aux projets politiques portés par la nouvelle équipe.

De plus, cette année est au cœur de modifications structurelles, dont l'impact n'est pas encore totalement connu. Ainsi, la réforme des rythmes scolaires, pour laquelle M. le Premier Ministre a annoncé un assouplissement du cadre réglementaire après des concertations avec les enseignants, les parents et les élus, sera susceptible de générer des dépenses de fonctionnement nouvelles, qui restent à évaluer.

A ce jour, la projection de l'encadrement des nouvelles activités périscolaires a amené à avancer le chiffre de 45.000 € supplémentaires pour le simple encadrement des enfants, hors activités.

Ce projet va donc être repris par la nouvelle équipe, qui en définira de nouveaux contours qui seront susceptibles d'impacter le budget en cours d'exercice.

Les manifestations culturelles programmées pour l'année 2014 par l'ancienne équipe seront maintenues, pour cette année, des engagements ayant été pris pour assurer cette saison culturelle (la soirée année 80, le Feg'stival, les Estivales, les Flâneries Musicales, les Foulées, le spectacle comique d'automne, ..).

Néanmoins, pour l'ensemble de ces manifestations, une clarification de l'organisation et des coûts induits sera réalisée, afin de faire évoluer le dispositif d'animation au regard à la fois des besoins de la Commune et de ses ressources financières en diminution.

L'organisation générale des services communaux fera l'objet d'un examen approfondi, en liaison avec le directeur général des services, afin de poursuivre et d'approfondir le travail mis en place au cours des dernières années.



### 13. Débat d'orientation budgétaire 2014 – suite -

#### **Un budget d'investissement de continuité**

S'agissant des investissements, la nouvelle équipe municipale entend assurer la continuité républicaine des projets engagés.

Cependant, dans tous les domaines, un questionnement des dépenses à réaliser sera effectué, de manière à clarifier les dépenses d'investissement prévues.

Le budget d'investissement 2014 intègrera nécessairement le projet de réhabilitation de l'Ecole Maternelle d'Ohnheim, dont les travaux ont commencé.

De même, une opération lourde de rénovation du système de chauffage du Centre Sportif et Culturel devrait être finalisée ces prochains mois, ce système étant très dégradé.

Une première approche de l'organisation des services laisse penser qu'il sera nécessaire de rénover les locaux de la Mairie. Un projet global sera élaboré, et sera soumis au Conseil Municipal en cours d'année, et justifie une inscription budgétaire.

Autres principaux investissements envisagés :

- poursuite de l'aménagement des plateaux de l'Auberge
- démarrage de l'étude de construction de nouveaux ateliers municipaux
- poursuite de l'amélioration des installations du Centre Sportif et Culturel
- amélioration continue de la Maison de retraite
- poursuite de la rénovation de l'éclairage public

#### **Conclusion**

Le contexte économique difficile et les mesures gouvernementales qui s'imposent aujourd'hui aux Communes rendent la situation budgétaire de plus en plus tendue.

Ainsi, si la situation financière de Fegersheim reste globalement bonne, il n'en demeure pas moins que ces incertitudes et les pénalités qu'elle subit de la part de l'Etat tendent à restreindre cette bonne santé financière.

Ce contexte sera au cœur de l'action qui sera déployée tout au long de l'année 2014 par la nouvelle équipe municipale qui, s'inscrivant dans une continuité républicaine par rapport aux budgets précédents, s'assurera d'une clarification des procédures et de l'importance de certaines dépenses, dans la plus grande transparence vis-à-vis des habitants de Fegersheim-Ohnheim.



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 14 avril 2014 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 29                      Absent(s) : 00                      Procuration(s) : 00

**Points d'informations**

**14. Informations du Maire.**

Rue des Platanes : une rencontre a eu lieu avec la société Nexity le 7 avril. La négociation est ouverte avec eux.

Scolaire : la fermeture d'une classe à l'école élémentaire d'Ohnheim a été annoncée, sur la base de l'effectif de novembre 2013. Néanmoins, l'Inspecteur de circonscription reverra sa position au regard de l'évolution des effectifs, ce qui est possible jusqu'à la veille de la rentrée. A ce jour, la Commune n'est plus au seuil de fermeture et un courrier a été fait en ce sens à M. l'Inspecteur.

CUS : l'élection du Président et des Vice-présidents a eu lieu vendredi dernier. La prochaine réunion du Conseil de CUS est fixée au 5 mai. Un groupe des Maires de la CUS s'est créé, apolitique, pour se faire entendre à la CUS, avec des Vice-présidents.

Formation des élus : un samedi matin sera dédiée à une présentation par le DGS des principes régissant une collectivité territoriale, et du mode de fonctionnement de Fegersheim.

**Calendrier :**

- 17 avril : Conseil Municipal des Enfants, pour préparer la cérémonie du 8 mai
- 28 avril : Conseil Municipal : vote du budget primitif
- 3 mai : Soirée des années 80
- 8 mai : Cérémonie Armistice



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 14 avril 2014 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 29                      Absent(s) : 00                      Procuration(s) : 00

**Points d'informations**

**Questions orales**

M. Bernard SCHAAL rappelle que, concernant Nexity, des engagements ont été pris de renégocier, bien que les marges de manœuvre soient très faibles.  
Si l'on veut éviter ce type de projet à l'avenir, il souhaite savoir de quelle manière sera gérée l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

M. le Maire explique qu'une réunion a eu lieu dès le lendemain de l'installation du CM avec Nexity. Par ailleurs, l'un des objectifs du groupe d'élus constitué au niveau de la CUS est notamment de peser sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

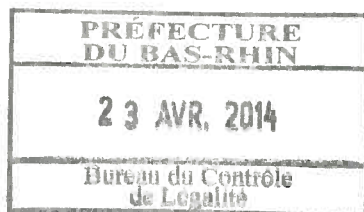
M. LEFFTZ souhaite savoir s'il peut disposer d'un lieu pour que son groupe puisse se réunir régulièrement.

M. le Maire propose que la salle communale située au 46 rue de Lyon soit mise à disposition, la gestion des accès empêchant l'utilisation d'une salle en Mairie.

M. LEFFTZ souhaite savoir où en est le dossier concernant la société REB.

M. le Maire explique que le titre de recettes a été émis, le recouvrement relevant du Trésorier qui doit mettre en œuvre les mesures pour récupérer cette somme.

M. le Maire informera le Conseil Municipal de la suite de ce dossier.



Le Maire

Thierry SCHAAL